

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****CONFIRM****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**Produit phytopharmaceutique  
Insecticide**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**Certis Belchim B.V. - France  
5, Rue Galilée  
78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00

e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

info.fr@certisbelchim.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 1; H410

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Caractérisation chimique**

Tebufenozide 240 g/l (SC)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide</b>			
	112410-23-8 412-850-3 616-076-00-9 -	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	<b>Alkylnaphtalènesulfonates de sodium, condensats de formaldéhyde</b>			
	- - - -	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	< 2,50	% en poids
3	<b>Alcools, C11-14-iso-, C13-riche, ethoxylés</b>			
	78330-21-9 934-084-3 - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

**Après inhalation**

En cas de difficultés respiratoires, amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin.

**Après contact cutané**

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation. Laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR**Après contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte et en protégeant l'oeil non affecté, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation.

**Après ingestion**

Consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubrique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments et boissons. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservé les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Matériau approprié PVC

Matériau approprié néoprène

Matériau non approprié PVA

**Divers**

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
Blanc cassé à crème			
<b>Odeur</b>			
Légère odeur de moisi			
<b>pH</b>			
Valeur	5,9	-	6,4
Concentration		1	% solution aqueuse
Source	Fabricant		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur		100	°C
Source	Fabricant		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Valeur	env. -10	-	0 °C
Source	Fabricant		
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>	220	°C
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Valeur		456	°C
<b>Propriétés comburantes</b>			
non oxydant			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosif.			
<b>Inflammabilité</b>			
Non applicable			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	4,0	*	10 <sup>-6</sup> Pa
Température de référence	20		°C
Substance de référence	CAS: 112410-23-8		
Source	Fabricant		
<b>Densité de vapeur relative</b>			

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR

Non applicable

**Densité relative**

Valeur	1,067
Source	Fabricant

**Densité**

Donnée non disponible.

**Solubilité dans l'eau**

Source	Fabricant
Remarque/s	dispersible

**Solubilité**

Donnée non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
log Pow		4,25	
Température de référence		25	°C

**Viscosité cinématique**

Valeur	388	cPs
Température de référence	20	°C
Source	Fabricant	

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Tension de surface : 36,8 mN/m pur, 20°C

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Températures élevées.

**10.5 Matières incompatibles**

agents d'oxydation forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
DL50		> 5000	mg/kg
Méthode		OCDE 401	

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.03.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 22.11.2022

Région: FR

Source	Fabricant
--------	-----------

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
DL50	>	5000	mg/kg
Méthode	OCDE 402		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
CL 50	>	2,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Méthode	OCDE 403		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (concentration maximale atteignable, pas de mortalité).		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 429
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	CONFIRM

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR

Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	---

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
NOAEL		5	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	rat (mâle)		
Source	Fabricant		

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
CL50		>	100 mg/l
Durée d'exposition			96 h
Espèces	truite arc-en-ciel		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition			48 h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
NOEC			0,032 mg/l
Durée d'exposition			21 jour(s)
Source	Fabricant		

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	CONFIRM		
ErC50		>	95 mg/l
Durée d'exposition			72 h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	Fabricant		

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.03.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 22.11.2022

Région: FR

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 C		
Source	Fabricant		
Évaluation	Difficilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
FBC		42	- 70
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
log Pow		4,25	
Température de référence		25	°C

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité dans le sol</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
log Koc		2,757	
Source	Fabricant		

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

<b>Autres effets néfastes</b>	
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.	

**12.8 Autres informations**

<b>Autres informations</b>	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR**Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation en vigueur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Nom commercial :** CONFIRM**Code produit:** NI 023 C0086/FR**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 27.03.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.11.2022**Région:** FR**Règlements UE**

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.				
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>				
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :				E1
<b>Autres prescriptions</b>				
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.				

**Prescriptions nationales****Autres prescriptions**

Directives nationales  
 Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, Fance) :  
 N°4510 (Directive Seveso 3).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
 Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH  
 Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

---

**Nom commercial : CONFIRM****Code produit: NI 023 C0086/FR****Version actuelle: 4.0.0, établi le: 27.03.2023****Version remplacée: 3.0.0, établi le: 22.11.2022****Région: FR**

---

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 755921